

AAB
Société Civile Immobilière
Au capital social de 300,00 €
Siège social : 14 rue Gaston Latouche -92210 SAINT-CLOUD
RCS NANTERRE 483 566 519

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

L'an deux mille vingt-cinq
Et le onze avril,

Les associés de la société AAB, société civile immobilière au capital de 300,00 € divisé en 30 parts sociales de 10 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation de la Gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bertrand LAMBERT, gérant de la société.
Sont présents :

- Mademoiselle Aurore LAMBERT
Propriétaire de 12 parts,
- Monsieur Ascelin LAMBERT
Propriétaire de 12 parts,
- Monsieur Bertrand LAMBERT
Propriétaire de 6 parts

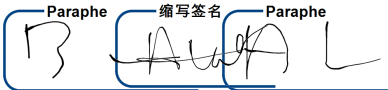
Soit un total 30 parts

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social.

L'assemblée, étant en mesure de délibéré valablement, est déclarée régulièrement constituée.

Puis le Président dépose sur le bureau et à la disposition des membres de l'assemblée :

- Le rapport de la gérance,
- Le texte des résolutions proposées.

Paraphe 缩写签名 Paraphe


Le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des conditions d'adoption des décisions,
- Transférer le siège social de la société,
- Pouvoir en vue des formalités.

Première décision

(Approbation des conditions d'adoption des décisions)

La collectivité des associés,

Reconnaît qu'elle a eu toutes les informations nécessaires, et notamment les projets de cessions dans un délai suffisant pour délibérer en toute connaissance de cause,

Renonce sans réserve à tout droit, contestation ou recours, quel qu'il soit, à l'encontre de la Société et de son dirigeant concernant les modalités de communication aux associés des documents et informations relatifs aux présentes décisions.

Deuxième décision

(Approbation du transfert du siège social)

La collectivité des associés,

Décide de transférer le siège social de la société du 14 rue Gaston Lagache – 92210 SAINT-CLOUD au 1 rue Pasteur -92210 SAINT-CLOUD à compter de ce jour.

Modifie en conséquence, l'article 4 des statuts qui est désormais rédigé ainsi :

« **Article 4. – Siège social**

Le siège social est fixé au 1 rue Pasteur – 92210 SAINT-CLOUD. »

Le reste de l'article reste inchangé.

Décide que la correspondance devra être adressée au nouveau siège social situé 1 rue Pasteur – 92210 SAINT-CLOUD.

Paraphe 缩写签名 Paraphe

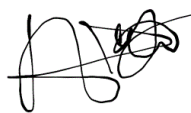
Troisième décision

(Pouvoirs en vue des formalités)

La collectivité des associés,

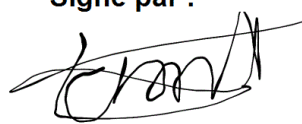
Confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des associés.

签署人 :

31FB5CDBD129405...

Aurore LAMBERT

Associée

Signé par :

CBD475FEF86F4DE...

Ascelin LAMBERT

Associé

Signé par :

FCE89AAF51B94D0...

Bertrand LAMBERT

Associé-Gérant